

Conseil d'administration de l'Etablissement public du musée du Louvre**Séance du 11 mars 2025****DELIBERATION****Comptes consolidés annuels 2024**

Vu les articles 17-5° et 17-6° du décret n°92-1338 modifié du 22 décembre 1992 portant création de l'Établissement Public du musée du Louvre ;

Vu les articles 02, 203 et 210 à 2214 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'instruction n°08-017-M9 du 3 avril 2008 relative aux comptes consolidés dans les établissements publics nationaux ;

Article 1. Le Conseil d'administration de l'Établissement public du musée du Louvre valide le périmètre de consolidation :

- Etablissement public du musée du Louvre – établissement public consolidant ;
- Fonds de dotation du musée du Louvre – entité consolidée par intégration globale.

Article 2. Le résultat net consolidé pour l'exercice 2024 s'établit à +64 422 307 €, pour un actif net de 1 686 903 222 €.

Laurence des Cars
Présidente du conseil d'administration